



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Conformément à l'article 6, paragraphe 1.1 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Prime a aliéné le bien suivant, de la façon, en faveur de la personne et au prix indiqué ci-dessous, au cours du mois de :

Bien vendu

Acquéreurs

Prix

JUILLET 2020

Lot 5 886 040
Cadastre du Québec

Nicolas Girard /
Annie-Claude Desmeules

35,000,00 \$

Donné à Saint-Prime, ce 12^e jour du mois d'août deux mille vingt.


Secrétaire-trésorière et Directrice générale